

FICHE DE SECURITE (randonnée pédestre, cycliste, équestre ... autre que motorisée)

IDENTIFICATION DE L'EPREUVE

Nom.....
Date.....
Lieu.....
Heure de rassemblement des concurrents et heure de fin de la manifestation.....
Nombre maximal de participants.....
Le cas échéant nombre de véhicules d'accompagnement

I Sécurité des participants :

SECOURS : A définir suivant les recommandations de la fédération délégataire

Il vous appartient de préciser les moyens mis en place pour votre manifestation et de fournir les attestations de présence de chaque personne assurant les secours

Moyens matériels :.....

Trousse de premiers secours, téléphone mobile

Moyens humains : (Joindre une attestation de présence pour chacun d'entre eux)

Nombre.....

Autres moyens mis en place (Ambulances ...) (Joindre une attestation de présence)

Nombre de véhicules.....et Nom de l'Entreprise

Préciser le nom du centre hospitalier (l'organisateur doit prévenir directement le centre de la tenue de la manifestation) :.....

Les postes de secours sont du ressort des associations agréées de sécurité civile telles que (Croix Rouge, ADPC, Croix Blanche ...) Les Sapeurs Pompiers assurent exceptionnellement ce type de service soit par carence soit par décision particulière en fonction des risques.

II Protection du public

Mesures pour assurer la protection du public (**à préciser**) :.....

III Tranquillité publique :

- ❖ Accord du (des) propriétaire(s) si vous empruntez des chemins privés à **joindre**.
- ❖ Information des riverains
- ❖ Vérifier que les engins respectent la réglementation technique
- ❖ Si mise en place d'une sonorisation (préciser les horaires de fonctionnement)
- ❖

Je soussigné(e) _____ **-Président(e) (si association organisatrice)** m'engage à mettre en œuvre et à respecter les mesures indiquées ci-dessus.

Fait à _____ le _____ Signature

Observations : Ce dossier sera transmis par nos soins (Services préfectoraux) aux différents services concernés (Gendarmerie, Police, Sapeurs Pompiers, SAMU.... Pour avis)

dernière mise à jour 16 octobre 2012